
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 février 2024

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Axel Romain BERNARD,

Excusée : Catherine MAHE

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - Nadia MOREL - Martine VALLADEAU - Eric QUINTANE - José DELIAS — Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU – Marie-Jo BUHAJ – Vincent DELAHAYE - Ginette VIGNAUD - Angélique DE SOUSA DA SILVA – Claude BARON

Secrétaires de Séance : Marie-Chantal DUFRONT – Eric QUINTANE

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 H 30

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2024.

Le maire informe le conseil de la démission de Mme FAGES Marie-Philippe

1) Dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. Delahaye présente la délibération proposant d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Il explique que la commune peut engager jusqu'à 25 % du montant des dépenses inscrites au budget primitif de l'exercice précédent. Ce montant s'élève à 138 695,91 € pour l'année 2024. Le montant retenu s'élève à 61 110 euros pour l'achat d'un camion, du petit matériel d'entretien des espaces verts, ainsi que des travaux de la rue Souchet.

M. Baron présente les différentes acquisitions prévues dans cette délibération. L'achat du matériel pour les services techniques et du véhicule correspond aux vols datant du mois de décembre 2023. Les travaux de reprise de la rue Souchet sont inscrits dans cette délibération.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Répartition entre communes des charges de fonctionnement de l'école de Chabonais

Madame Dufont évoque les frais de fonctionnement de l'école de Chabonais. Comme pour l'exercice précédent, trois communes sont concernées par ce dispositif (Chirac, Pressignac, Saint Quentin sur Charente). Après discussion, la délibération initiale est amendée.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération tableau des effectifs 2024

Le maire présente le nouveau tableau des effectifs qui tient compte de la promotion interne d'agents territoriaux sur proposition du Centre de Gestion de la Charente.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Permis de louer

Dans le cadre des études conduites en matière d'amélioration de l'habitat en Charente Limousine, le dispositif « Permis de louer » a été présenté aux communes.

Instauré par la loi ALUR, il a pour objectif de prévenir la location de biens susceptibles de porter atteinte à la santé ou la sécurité des occupants et améliorer la connaissance du parc locatif privé. Il répond à plusieurs enjeux :

- Assurer un logement décent aux locataires,
- Lutter contre les marchands de sommeil,
- Améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- Créer un outil de repérage et d'observation permettant d'avoir une meilleure connaissance de la qualité des logements mis en location. La commune de Chabanais est inscrite dans ce dispositif. A ce jour, 13 logements de la commune ont été signalés.
- Les secteurs concernés par le permis de louer sont : rue Souchet, rue de Verdun, rue et place des Halles, rue de l'Abattoir, chemin Rouge.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5) Souscription à l'option « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » proposée par l'Agence Technique

Le maire propose d'adhérer à l'option « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs proposée par l'Agence Technique afin de sécuriser les données du serveur.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6) Participation de la commune de Chabanais aux séjours organisés par les établissements scolaires de la Charente

Monsieur le maire présente au conseil municipal le séjour au Puy du Fou en Vendée organisé par les maîtresses de CM2 de l'école primaire de Chabanais. Cette classe de découverte se déroulera du jeudi 2 mai 2024 au vendredi 3 mai 2024. Il est proposé de fixer la participation de la commune de Chabanais à 30 euros par élève dont la famille réside sur le territoire de la commune de Chabanais, soit 14 enfants.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le séjour à Lathus dans la Vienne organisé par la SEGPA du collège de Chasseneuil sur Bonnière. Cette classe de découverte se déroulera du lundi 10 juin 2024 au mercredi 12 juin 2024. Il est proposé de fixer la participation de la commune de Chabanais à 30 euros par élève dont la famille réside sur le territoire de la commune de Chabanais, soit 1 collégien.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le séjour au ski des élèves de 5° du collège du Sacré Cœur de Ruffec. Cette classe de découverte s'est déroulée du 28 janvier au 2 février 2024. Il est proposé de fixer la participation de la commune de Chabanais à 30 euros par élève dont la famille réside sur le territoire de la commune de Chabanais soit 1 collégien.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7) Convention pour le rejet dans le réseau de Chabanais et le traitement à la station d'épuration de Chabanais des eaux usées de la commune de Chirac

Cette convention n'ayant pas suscité de remarques particulières, la délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Motion pour la régénération de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges

La délibération présentée par le maire est adoptée à l'unanimité. Le maire précise qu'une marche est organisée entre Saillat sur Vienne et Angoulême. Elle fera halte à la gare de Chabanais le mercredi

13 mars 2024 entre 15 heures à 17 heures. Un grand rassemblement aura lieu devant la gare d'Angoulême samedi 16 mars à 14 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Hélène Geantillaud a été recrutée en tant qu'agent administratif en remplacement de Mme Granet Lucette qui part à la retraite le 1^{er} juillet 2024. Ses principales missions concernent l'Etat Civil, la législation funéraire, les élections, le domaine social et associatif ainsi que la communication. Une bureau électoral est à prévoir le dimanche 9 juin 2024 pour les élections européennes.

Une nouvelle association (Chabonais Solidarité) s'est créée suite au retrait de la Croix Rouge et gèrera le vesti-boutique. Cette activité se poursuivra dans le local actuel dont le loyer est pris en charge par la commune.

Le maire a présenté le projet DEMOSOL qui consiste à financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du foirail en y associant les acteurs du territoire : citoyens, collectivités et entreprises. DEMOSOL est une SAS créée à l'initiative du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables). Les personnes intéressées par ce projet participatif sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie.

La séance est levée à 22 h 00

CHABANAIS, le 23 février 2024

Secrétaires de Séance
Marie-Chantal Dufont - Eric Quintane



Le Maire

